

FONCTIONNEMENT

Les personnes doivent appeler au **418 227-2626** pour placer une demande de déplacement.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12 h (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

Un taxi vient chercher le client à domicile et le reconduit à destination.

Il se peut que les heures et les trajets soient modifiés, lorsque c'est possible, pour permettre au véhicule d'aller chercher d'autres clients.

POLITIQUE D'ANNULATION

L'utilisateur désirant annuler une réservation de transport doit le faire au moins 2 heures avant l'heure de départ initialement prévue.

Pour ce faire, vous devez contacter le centre d'appel et donner les coordonnées du déplacement à annuler.

Un usager qui ne se présentera pas à son point d'embarquement sans avoir décommandé à l'avance son déplacement devra payer le coût de son passage régulier non utilisé lors de sa prochaine utilisation.

NOS PARTENAIRES



418 227-2626
www.transportautonomie.com

16 MUNICIPALITÉS
DESSERVIES



RÉSERVATION
418 227-2626

Service régulier

Horaire établi selon les demandes

Service de transport collectif s'adressant à toute la population des municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

À la suite de la réception d'une demande de transport pour l'une ou l'autre des raisons mentionnées ci-dessous un transport sera organisé en fonction du besoin de l'utilisateur ainsi que des demandes reçues.

- Des soins de santé ponctuels
- Des services sociaux
- Des services d'éducation aux adultes ou de formation postsecondaire
- Des démarches d'insertion à l'emploi

HORAIRE DE SERVICE

Journées : Dimanche au samedi

Heures : Horaire des taxis : 7 h à 21 h

Horaire du centre d'appel :

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h



GRILLE TARIFAIRE

DISTANCE	TARIF USAGER par déplacement
0 - 25 km	6 \$
26 - 50 km	12 \$
51 - 75 km	18 \$

Le service est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés d'un adulte

TARIFICATION

Aucuns frais d'abonnement

Service complémentaire

Pour tous types de déplacements

CIRCUITS FIXES

7 jours/semaine

DÉPART (du domicile)

8 h 30, 12 h 30 et 16 h 30

Saint-Gédéon-de-Beauce

Saint-Théophile

Saint-Hilaire-de-Dorset

Saint-Évariste-de-Forsyth

8 h 45, 12 h 45 et 16 h 45

Saint-Martin

Saint-Côme-Linière

Saint-Honoré-de-Shenley

La Guadeloupe

Saint-Simon-les-Mines

9 h, 13 h et 17 h

Saint-René

Saint-Philibert

Saint-Benoît-Labre / Lac-Poulin

Saint-Éphrem-de-Beauce

Notre-Dame-des-Pins

DESTINATION

Ville Saint-Georges

DÉPART (de Saint-Georges)

8 h

12 h

16 h

21 h

TERRITOIRE DESSERVI

Les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan



RÈGLES D'UTILISATION

- Tout sac ou petit colis doit être posé sur vous ou à vos pieds;
- En entrant dans le taxi, vous devez payer le montant en argent au chauffeur;
- Le chauffeur de taxi ne débarque pas de son véhicule pour aider les gens à monter ou entrer des paquets;
- Respect des règles de savoir-vivre et d'hygiène et des directives de la sécurité émises par le chauffeur;
- Aucune sollicitation envers les passagers ou le conducteur;
- Exception faite d'un chien guide, aucun animal n'est toléré dans le véhicule;
- Interdiction de consommation de boisson alcoolisée, de drogue ou de fumer dans le véhicule;
- Aider à maintenir la propreté dans le véhicule; pour ce faire, s'abstenir de manger ou de boire;
- Le taxi collectif ne remplace pas le service de transport adapté déjà présent sur notre territoire ainsi que le taxibus dans la ville de Saint-Georges;
- Rester à une distance raisonnable du taxi tant que celui-ci n'est pas immobilisé;
- Ne donner aucun pourboire au chauffeur;
- En quittant, dites MERCI à votre conducteur... ça fait toujours plaisir.